



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André et Mme MAIGRON Agnès adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, M. DESCOMBES Bruno Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme. VILLALONGA Marie-Laure et M. GUILLEMIN Alban.

Procurations : Mme. VILLALONGA Marie-Laure a donné procuration à M. VILLALONGA Jérémy, M. GUILLEMIN Alban à M. PAUL André

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2024.011 : MARCHÉ « JARDIN PUBLIC »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des marchés publics, et avec l'appui de Rhône Cévennes Ingénierie, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 Novembre 2023, sur le site « achat public », dans lequel la date limite de remise des offres était fixée au 14 Décembre 2023.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en Mairie de Largentière le 20 Décembre 2023, pour l'ouverture des plis et le 15 Janvier 2024 pour l'examen des offres, après négociation, a déclaré fructueux le marché d'appel d'offres ouvert, lancé pour « l'aménagement d'un espace de loisirs et détente », et a décidé d'attribuer le lot unique à SATP, 12 route de Montélimar 07202 Aubenas pour un montant de 425 175,28 € HT soit 510 210,34 € TTC.

Il indique qu'il est nécessaire que le Conseil l'autorise à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Il invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres.
- autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- d'engager les travaux pour « l'aménagement d'un espace de loisirs et détente », tels qu'ils viennent de lui être présentés ;
- de voter le moment venu le montant de sa part contributive

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Nombre de présents: | 17 |
| Nombre de votants: | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 00 |
| Abstention : | 00 |
| La Secrétaire de séance | |

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 19 Février 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.